

Règlement # 193-2025
ANNEXE B

Programme d'aide Écoprêt
Entente finale de financement (annexe B)

Service de l'urbanisme et de l'environnement :

No. de matricule : _____ No. de permis : _____

Propriétaire :

Nom :
Adresse permanente :
Adresse secondaire :
Adresse/immeuble visé par la demande :
No. Téléphone :
Adresse courriel :

Mandataire :

Nom :
Adresse permanente d'affaires :
No. Téléphone :
Adresse courriel d'affaires :

Avis du Service de l'urbanisme et de l'environnement :

Le requérant satisfait à toutes les conditions d'admissibilité au programme Écoprêt : ☐ Oui ☐ Non
Nom de l'officier municipal : _____
Signature: _____ Date: _____

Service de la trésorerie : Entente finale de financement

Coût des travaux admissibles :
Montants demandés par le requérant (minimum 5 000\$) :

Modalités de remboursement des coûts sous forme de taxes municipales :

Nombre d'années (maximum 25 ans):
Montant annuel :
Nombre de versements annuels :
Taux d'intérêt :
Date du premier versement :

- Le requérant ou le mandataire atteste que les informations et les documents fournis sont conformes à ceux exigés par le programme Écoprêt ;
- L'entente finale de financement abroge et remplace la pré-entente de financement intervenue entre la Ville et le requérant ;
- Le requérant ou le mandataire reconnaît qu'en cas de défaut de paiement des sommes allouées dans le cadre du programme Écoprêt, le requérant sera assujéti aux recours et aux sanctions qui résultent du non-paiement des taxes foncières.

Requérant : _____	Date: _____
Signature	
Trésorier(ère) : _____	Date : _____
Signature	